

AU CONSEIL MUNICIPAL :

SEANCE DU 24 JANVIER 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 15
présents : 12
votants : 14

L'an deux mille treize, le vingt quatre janvier, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 17 janvier 2013, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence d'Alain LERIVEREND, Maire.

Etaient présents : Ms Mmes. Alain LERIVEREND, Alain TELLIER, Jean-Claude FIGUIER, Claude DHOTEL, Daniel DUTOT, Alain KELLER, Marie-Laure DURIS, Pascal ARSENDEAU, Valérie GANDER, Dorota SANCHEZ DA CUNHA, Pascal ARNOULD, M. Philippe THUILLIEZ

Absents excusés : M. Christophe ALBIER, Mme Michèle DELPERDANGE, M. François SAVIGNAC

Pouvoir : M. Christophe ALBIER donne pouvoir à M. Alain LERIVEREND

Mme Michèle DELPERDANGE donne pouvoir à M. Jean-Claude FIGUIER

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (12 présents, et 2 pouvoir, soit 14 votants).

Claude DHOTEL est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 30 novembre 2012 est adopté à l'unanimité (soit 14 voix pour)

1-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVEC LA Société Bertrand LEMOINE

Délibération n°2013/01-02

Le Conseil Municipal, après lecture et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE M. Alain LERIVEREND, Maire à signer le contrat d'entretien des espaces verts pour l'année 2013 à passer entre la commune de DIEUDONNE et l'Entreprise Parc et Jardins de Monsieur Alain LEMOINE pour un montant annuel de 6 470.36 TTC.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Gérard LEVEQUE, agent de la commune, sera très probablement indisponible à son poste de travail pour une durée encore non déterminée, Monsieur le Maire signale qu'il a pris contact avec Société Bertrand LEMOINE pour que celle-ci fleurisse et entretienne les espaces verts d'une partie du village. Monsieur BERGER, notre employé communal sera chargé de l'entretien du reste du village et des hameaux.

Un devis estimatif de 7 500 € TTC nous a été présenté pour ces prestations.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ces prestations dans le cas où l'absence de Monsieur LEVEQUE serait avérée.

2- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DERATISATION AVEC France HYGIENE SERVICE Années 2013-2014

Délibération n°2013/03

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de confier la dératisation de l'ensemble de la Commune à la société FRANCE HYGIENE SERVICE 77440 Lizy sur Ourcq,

SOUSCRIT un contrat d'abonnement du 1 Mars 2013 au 28 Février 2014, pour un montant annuel de 550 € H.T

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

2- POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS ET LES DEMANDES DE SUBVENTION A L'ETAT ET AU CONSEIL GENERAL DE L'OISE,

Suite à la finalisation des devis, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dépôt des demandes de subventions au Conseil Général de l'Oise et à l'Etat, ont été déposées pour les montants suivants :

1- Préservation du patrimoine communal

Bâtiment de la place communale

Menuiserie, charpente :	9 000.00 €
Couverture :	12 900.00 €

Hangar de la cour de l'école primaire

Couverture, charpente :	6 000.00 €
-------------------------	------------

Montant total H.T :	27 900.00 €
TVA	5 468.40 €
Montant total TTC :	33 368.40 €

Subvention espérée du Conseil Général de l'Oise : 29%	8 091.00 €
Ou Subvention espérée de l'Etat : 40 %	11 160.00 €

2- La mare rue de la Libération

Curage :	4 500.00 €
Maçonnerie	27 760.00 €
Réfection de l'enrobé du trottoir	900.00 €

Montant total H.T :	33 160.00 €
TVA	6 499.36 €
Montant total TTC :	39 659.36 €

Subvention espérée du Conseil Général de l'Oise 29%	9 616.40 €
Ou Subvention espérée de l'Etat :40 %	13 264.00 €

3-POINT SUR L'AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES ET SA MISE EN PLACE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet du décret de loi pour le changement des rythmes scolaires :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : classe de 9 h à 12 h et de 13h 30 à 15 h 45 soit 5h15 de cours, l'école se terminant obligatoirement à 16 h 30 avec une pause méridienne obligatoire de 1 h 30,
- Les communes doivent organiser un projet éducatif pour occuper la plage horaire entre la fin des classes 15 h 45 et la fin de l'école 16 h 30.
- Classe de 9 h à 12 h le mercredi matin soit 3 h.

- La semaine de cours s'établissant désormais à 24 h hebdomadaires.
- Cette réforme sera applicable à la rentrée 2013.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des dérogations sont possibles :

- La classe du mercredi matin peut être déplacée au samedi matin
- L'application de la réforme peut être différée à la rentrée 2014
- Le temps éducatif peut être positionné pendant la pause méridienne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette réforme induira des coûts supplémentaires de fonctionnement.

- 4 h supplémentaires de ménage le mercredi après les cours
- Perte des demi-journées d'accueil du mercredi matin ce qui risque de mettre en cause le financement de l'accueil périscolaire
- Rémunération du personnel encadrant le temps éducatif

En contrepartie, l'Etat versera aux communes la première année (2013-2014) une somme forfaitaire de 50 € par enfant (soit 50 € x 88 élèves = 4 400 €) pour les communes s'engageant dans la réforme à la rentrée scolaire 2013.

Monsieur le Maire avant de rencontrer les enseignants et les parents d'élèves lors du prochain conseil d'école, demande au conseil municipal son avis sur la mise en place de cette réforme :

Les conseillers, après avoir étudié les documents remis par l'Education Nationale et en avoir discuté et en l'état actuel des informations dont nous disposons, seraient plutôt favorables à la classe du mercredi matin et à une mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

La séance est levée à 22 heures 30

Bon pour publication et affichage, le 30 janvier 2013

Le Maire,

Alain LERIVEREND